



CONVENTION D'ANIMATION

Entre L'association SAMMY SKATE CLUB,
Siège : 71, avenue Jacques Le Viol, 29000 Quimper
Représentée par sa présidente, Madame Martine PRIEUR
Et

Représenté par _____

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du développement des activités de glisse, le Sammy Skate Club met en place une animation auprès de _____ (activité _____), au skatepark de Prat ar Rouz, à Quimper. L'objectif de cette séance est la découverte de la pratique du _____.

ARTICLE 2 : Date et déroulement

Cette animation se déroulera le(s) _____, de _____ à _____, au skatepark de Prat ar Rouz, 71, avenue Jacques Le Viol 29000 Quimper. L'activité sera encadrée par l'éducateur sportif de l'association Sammy Skate Club (BEES Skateboard et BIF Roller), qui pourra être assisté par un ou plusieurs stagiaires ou volontaires en Service Civique. L'éducateur participera à la mise en place technique et matérielle, et animera l'activité.

ARTICLE 3 : Responsabilités

Durant l'animation, les pratiquants resteront sous la responsabilité des animateurs de _____. D'autre part, le Sammy Skate Club s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens matériels et sécuritaires nécessaires au bon déroulement de l'activité.

ARTICLE 4 : Tarification

En contrepartie de cette intervention, le Sammy Skate Club percevra la somme de : *(cf devis)*
20 euros, adhésion Groupe au Club (saison 2017/2018)
5 euros, par participant et par séance (mise à disposition locaux, skates et protections)
30 euros, tarif horaire de l'éducateur sportif
Le paiement se fera dès réception de la facture.

Convention établie en 2 exemplaires
Fait à Quimper, le _____

Pour le Sammy Skate Club,
Madame Martine PRIEUR

Pour _____
M./ Mme _____